



SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE

# Comité Syndical

**Mercredi 18 février 2026 à 14h00**

**Salle des fêtes de Pins-Justaret**

# ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2026
3. Compte de gestion 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur
4. Compte de gestion 2025 - Budget Principal
5. Compte administratif 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur
6. Compte administratif 2025 - Budget Principal
7. Affectation du résultat 2025 - Budget Principal
8. Modification du tableau des effectifs
9. Autorisations de Programmes - Crédits de Paiements
10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal
11. Budget Primitif 2026 - Budget annexe Réseaux de chaleur
12. Montants des redevances dues par les abonnés du réseau de chaleur du LHERM
13. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG
14. Création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail
15. Compte-rendu des délégations du Comité
16. Questions diverses

# 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner un membre parmi les délégués présents pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

## 2. Procès-verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2026

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical ayant participé à la dernière séance du 30 janvier 2026 d'arrêter le procès-verbal de ladite réunion tel que proposé en annexe 1 de la note de synthèse.

## 3. Compte de gestion 2025

### Budget annexe Réseaux de chaleur

Etablies par le comptable, les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif. Le compte de gestion retrace les réalisations comptables à l'exception des restes à réaliser.

COMPTE DE GESTION 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	255 343,16 €	-	- 714 517,85 €	- 459 174,69 €
Exploitation	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>255 343,16 €</b>	<b>-</b>	<b>- 714 517,85 €</b>	<b>- 459 174,69 €</b>

Avec la prise en compte des restes à réaliser, le résultat comptable d'exercice 2025 est de 285 530,29 €.

## 4. Compte de gestion 2025 Budget Principal

Etablies par le comptable, les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Le compte de gestion retrace les réalisations comptables à l'exception des restes à réaliser. Le résultat à la clôture de l'exercice 2025 est positif de 7 915 553,15 €.

COMPTE DE GESTION 2025	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Investissement	- 35 273 959,14 €		3 336 208,37 €	- 31 937 750,77 €
Fonctionnement	42 844 769,06 €	35 273 959,14 €	32 282 494 €	39 853 303,92 €
<b>Total</b>	<b>7 570 809,92 €</b>	<b>35 273 959,14 €</b>	<b>35 618 702,37 €</b>	<b>7 915 553,15 €</b>

Après intégration du résultat de clôture du budget annexe et des restes à réaliser, le résultat comptable global de l'exercice 2025 est de 8 201 083,44 €.

# 5. Compte administratif 2025

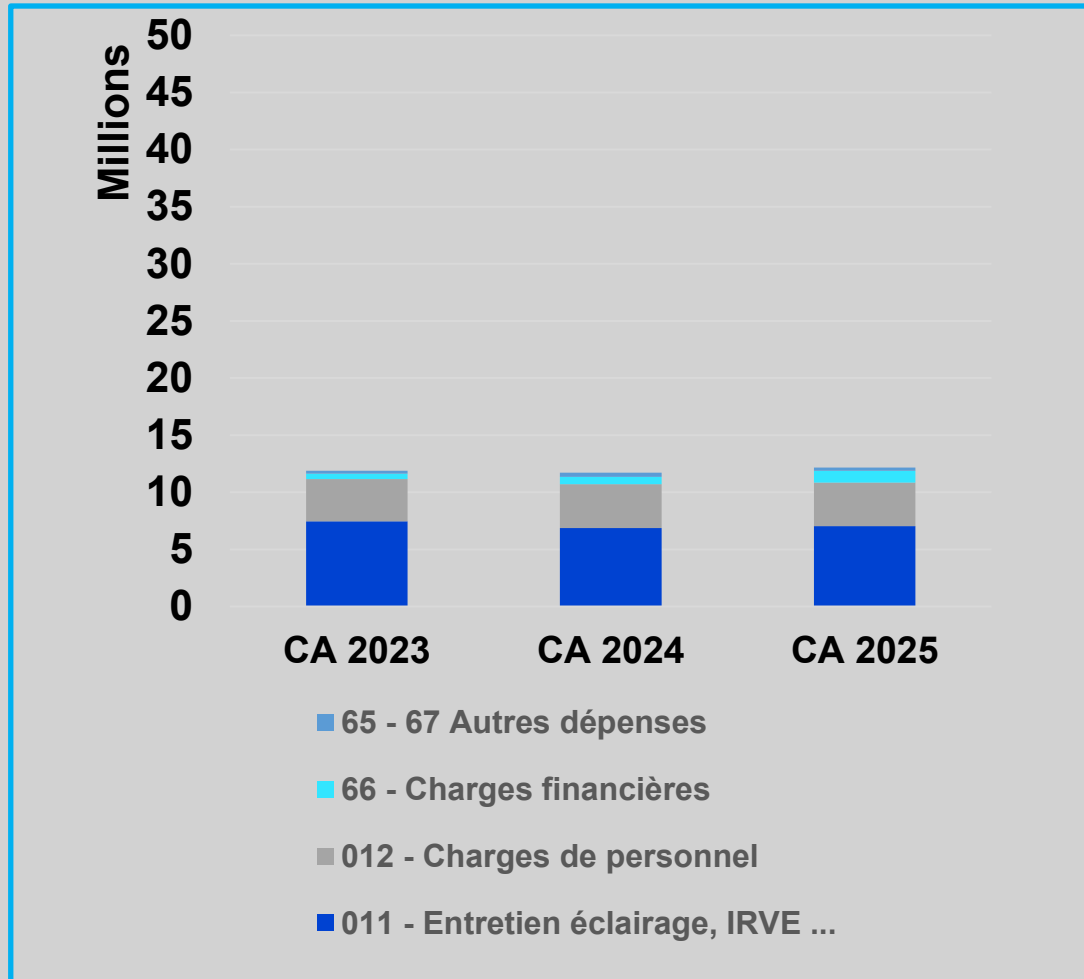
## Budget annexe Réseaux de chaleur

- La section d'exploitation concerne les charges de personnel et les charges à caractère général d'un montant de 35 240 €.
- La section d'investissement concerne principalement les travaux du projet du LHERM, dont la mise en exploitation est prévue au 2<sup>ème</sup> trimestre.
- Après reprise du résultat 2024 et des restes à réaliser — constitués, en dépenses, par la poursuite des travaux du LHERM et, en recettes, par l'emprunt et les subventions liés à ce même projet — le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 s'établit à 285 530,29 €.
- Le projet de compte administratif 2025 a été présenté lors du conseil d'exploitation de la régie, réuni le 6 février dernier.

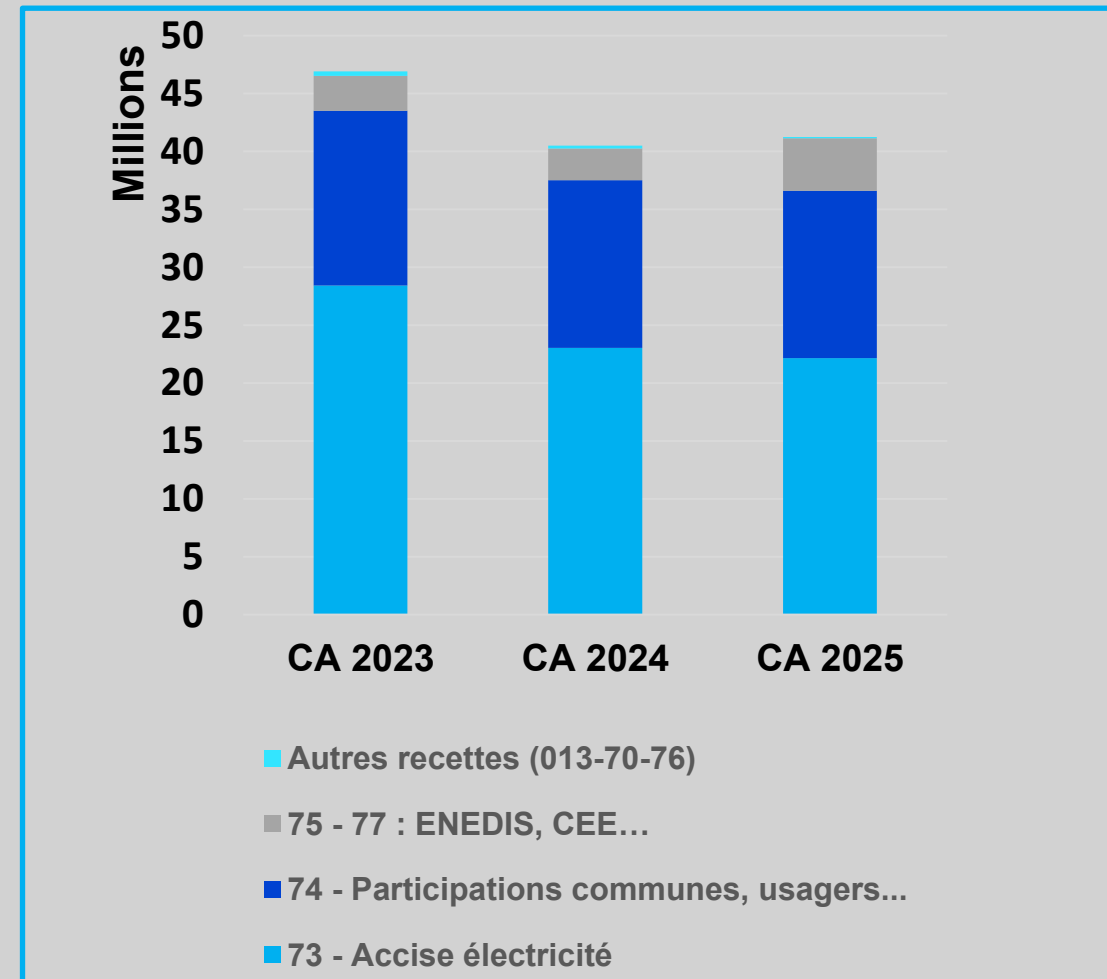
# 6. Compte administratif 2025 - Budget Principal

## Section de fonctionnement

### Dépenses réelles



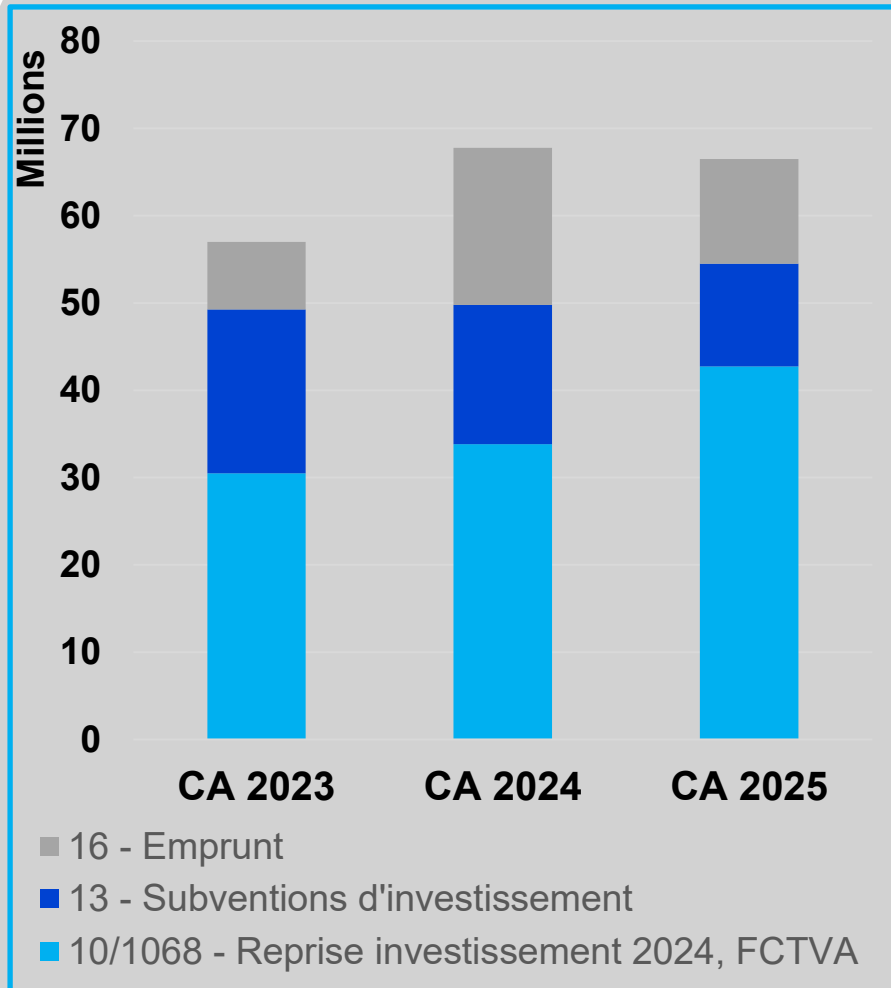
### Recettes réelles



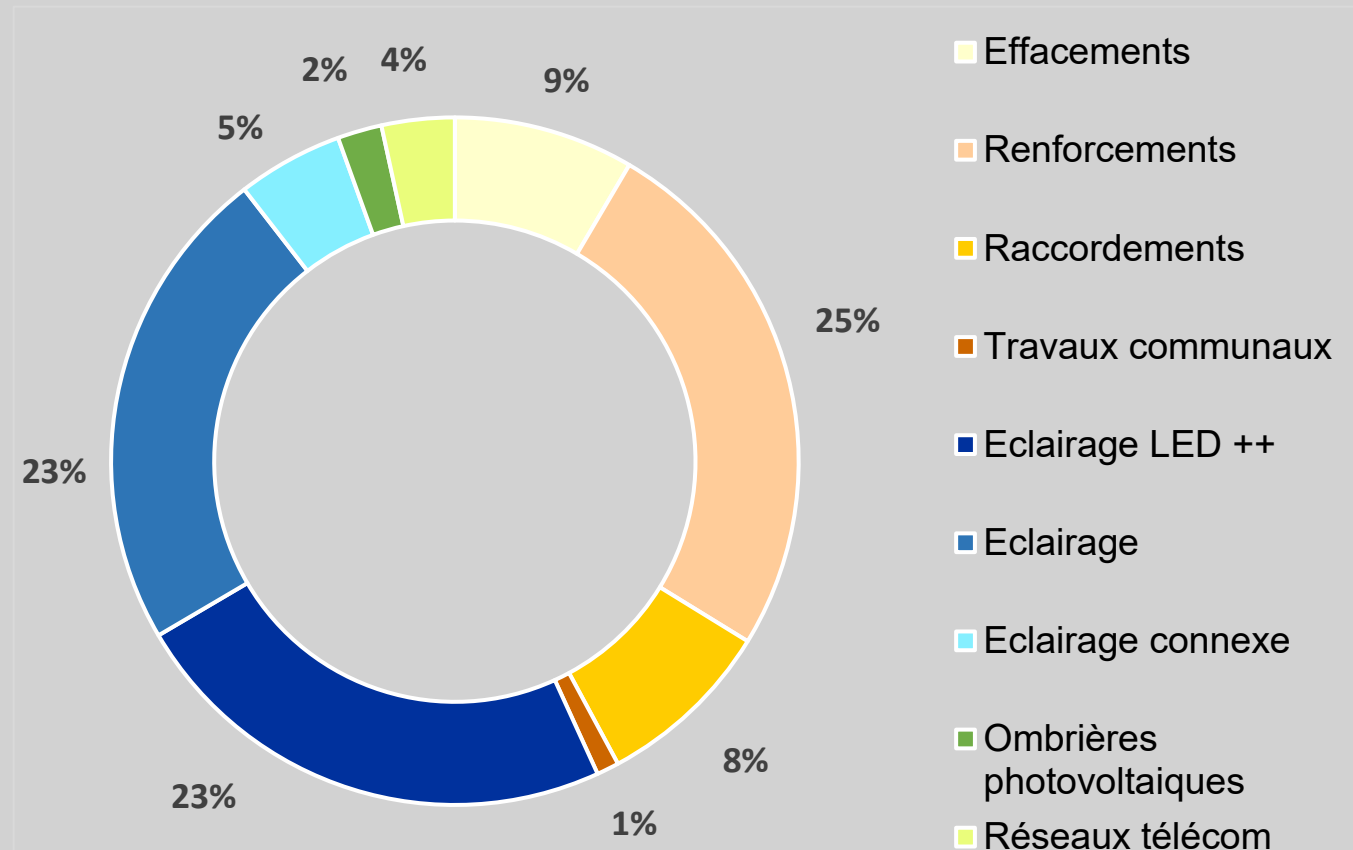
# 6. Compte administratif 2025 - Budget Principal

## Section d'investissement

### Recettes réelles



### 55 millions d'euros de travaux TTC réalisés en 2025 pour le compte des communes et des usagers



## 6. Compte administratif 2025 Budget Principal



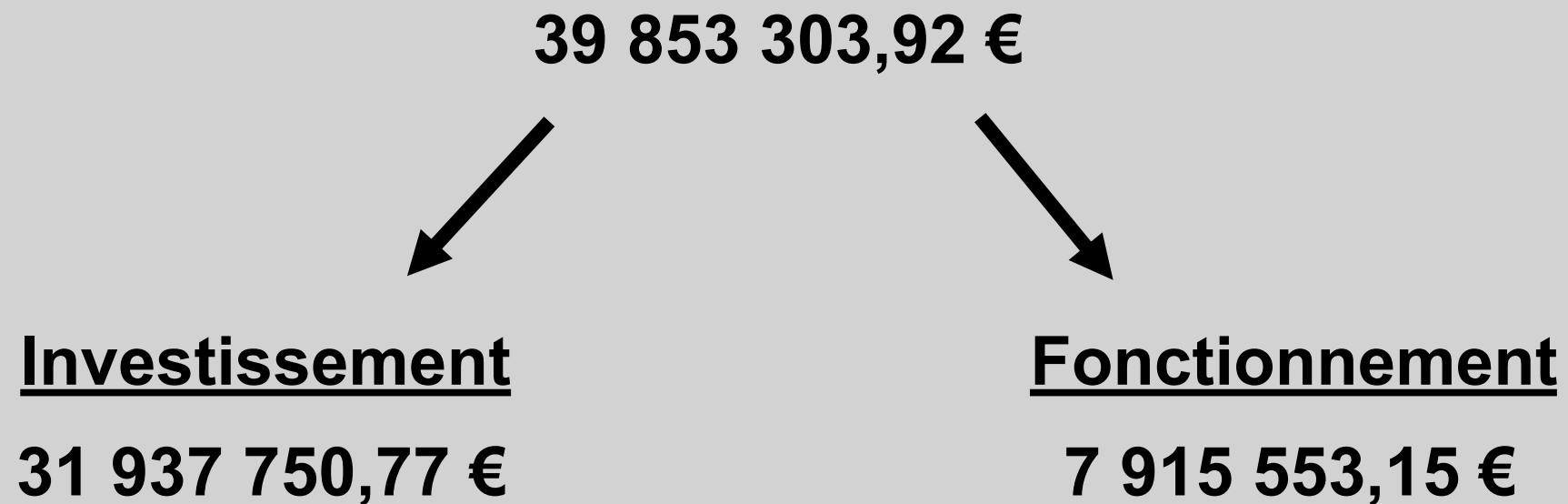
Le compte administratif des collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et de leurs groupements doit comporter, à compter de l'exercice 2024, un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique », dit **budget vert**.

Concernant 2025, les dépenses réelles d'investissement doivent être cotées au regard de 2 axes intitulés « Atténuation du changement climatique » et « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

Les dépenses recensées représentent **51 millions d'euros** dont **57% sont cotées comme favorables à l'atténuation du changement climatique**.

# 7. Affectation du résultat 2025

## Budget Principal



## 8. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du SDEHG nécessite une mise à jour régulière avec prise en compte de l'évolution des services ou des besoins ponctuels.

### Créations d'emplois non permanents :

#### Accroissement temporaire d'activité (L.332-23-1° du CGFP) :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour une durée maximale de 12 mois.
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée maximale de 12 mois
- 1 poste de technicien à temps complet pour une durée maximale de 12 mois.

# 9. Autorisations de Programmes

## Crédits de Paiements

**Programme LED ++** : 14,5 M € soit maintien de 25 000 points lumineux modernisés en 2026

**Programmes 2026** : 42,6 millions de travaux classiques à engager

**Programmes 2024/2025** : ajustement des AP au regard des travaux engagés, et des CP selon l'avancement des opérations et les prévisions.

**Géoréférencement** : poursuite du déploiement pour répondre aux obligations réglementaires

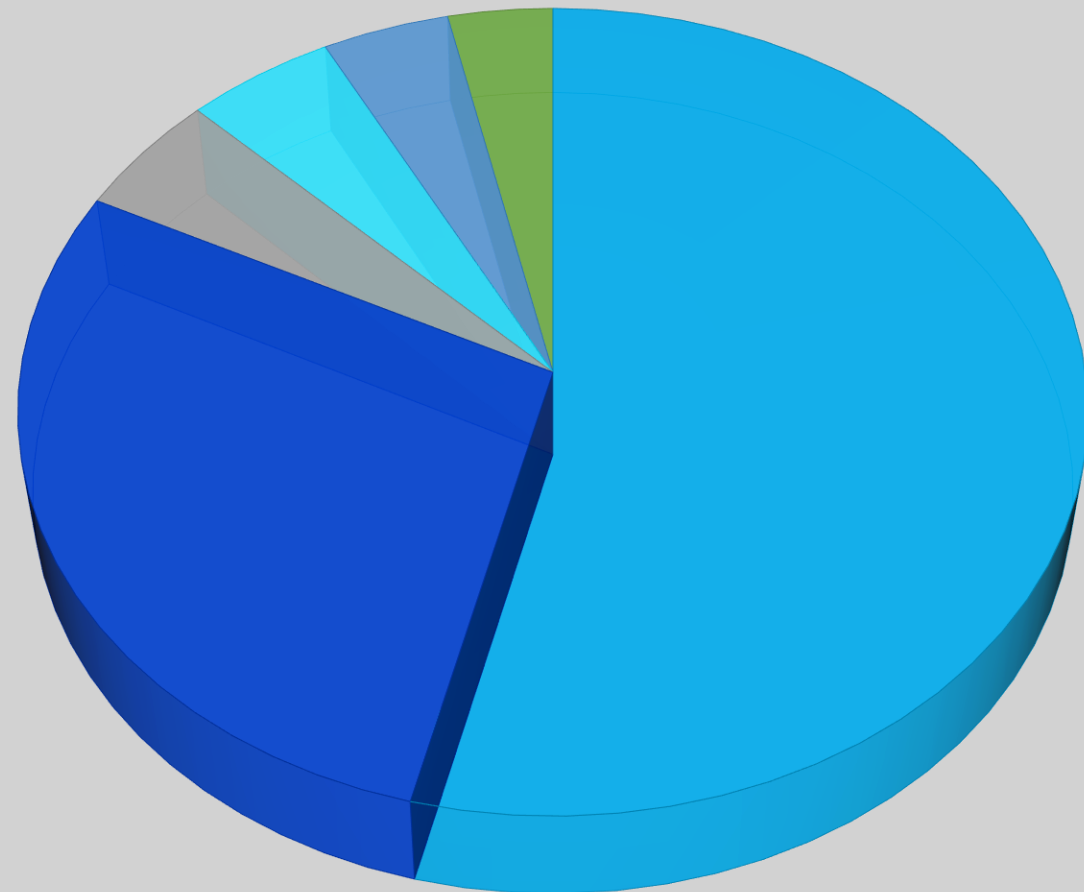
- *Autorisations de programmes - AP : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les engagements comptabilisés sur les AP sont basés sur les ordres d'exécution envoyés aux entreprises.*

*\*\* Crédits de paiements - CP : limite supérieure des dépenses pouvant être payées dans le cadre des dépenses engagées dans l'autorisation de programme. Les crédits sont inscrits au budget.*

# 10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal

## Principales recettes de fonctionnement 2026

Hors comptes 002 (excédent reporté) et 042 (opérations d'ordre)



Autres recettes (1,4 M€)  
3%

75 - CEE (1,7M) - 4%

75 - Redevances Enedis (2M€)  
5%

74 - Participations des usagers  
(2M€) - 5%

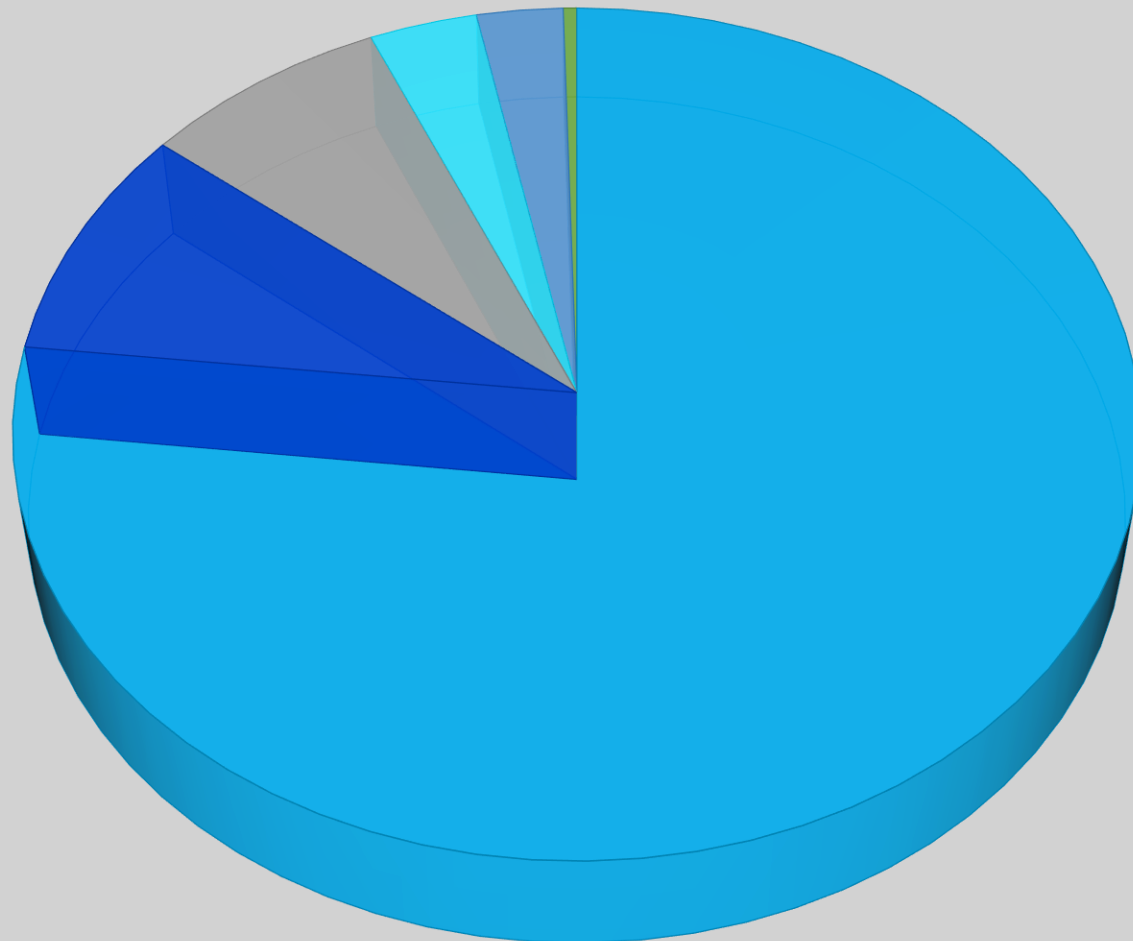
74 - Participations communales  
(11,5M€) - 29%

73 - Accise communale sur  
l'électricité (21,75M€)  
54%

# 10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal

## Principales dépenses de fonctionnement 2026

Hors compte 042 (opérations d'ordre)



Autres dépenses (0,22M€)  
0,5%

66 - Intérêts de la dette  
(1,4M€) - 2,5%

011 et 65 - Achats et  
prestations courantes  
(1,75M€) - 3%

012 - Charges de personnel  
(4M€) - 8%

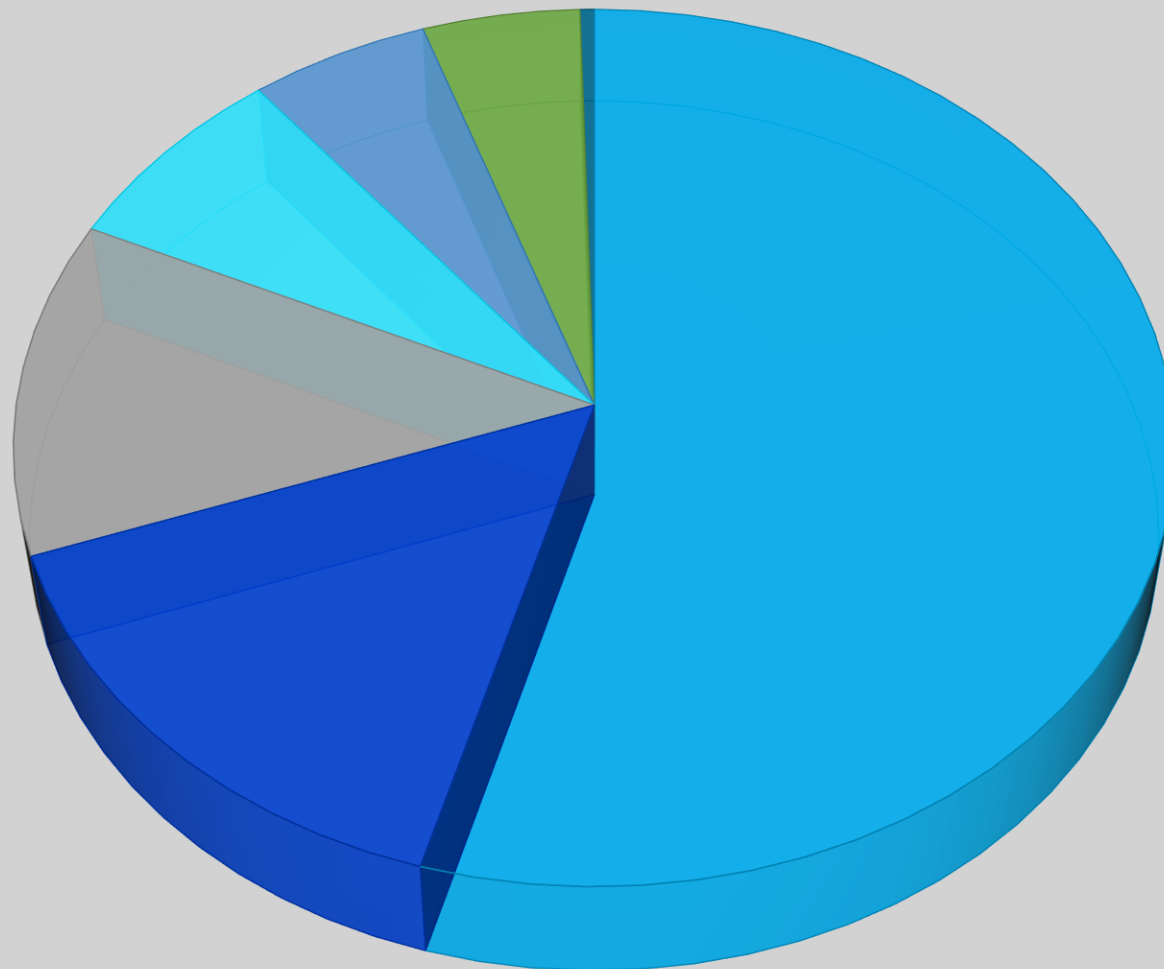
011 - Entretien de l'éclairage  
public (4,6M€) - 9%

Virement à la section  
d'investissement (39,5M€)  
77%

# 10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal

## Principales recettes d'investissement 2026

Hors opérations d'ordre, opérations patrimoniales et affectation du résultat



Autres recettes  
(0,3M€) - 0,5%

13 – Fonds de concours  
(3,5M) - 4,5%

13 - Subventions  
d'investissement (4M€)  
6%

10 - FCTVA (5,3M€)  
7%

138 - FACE (9M€)  
12%

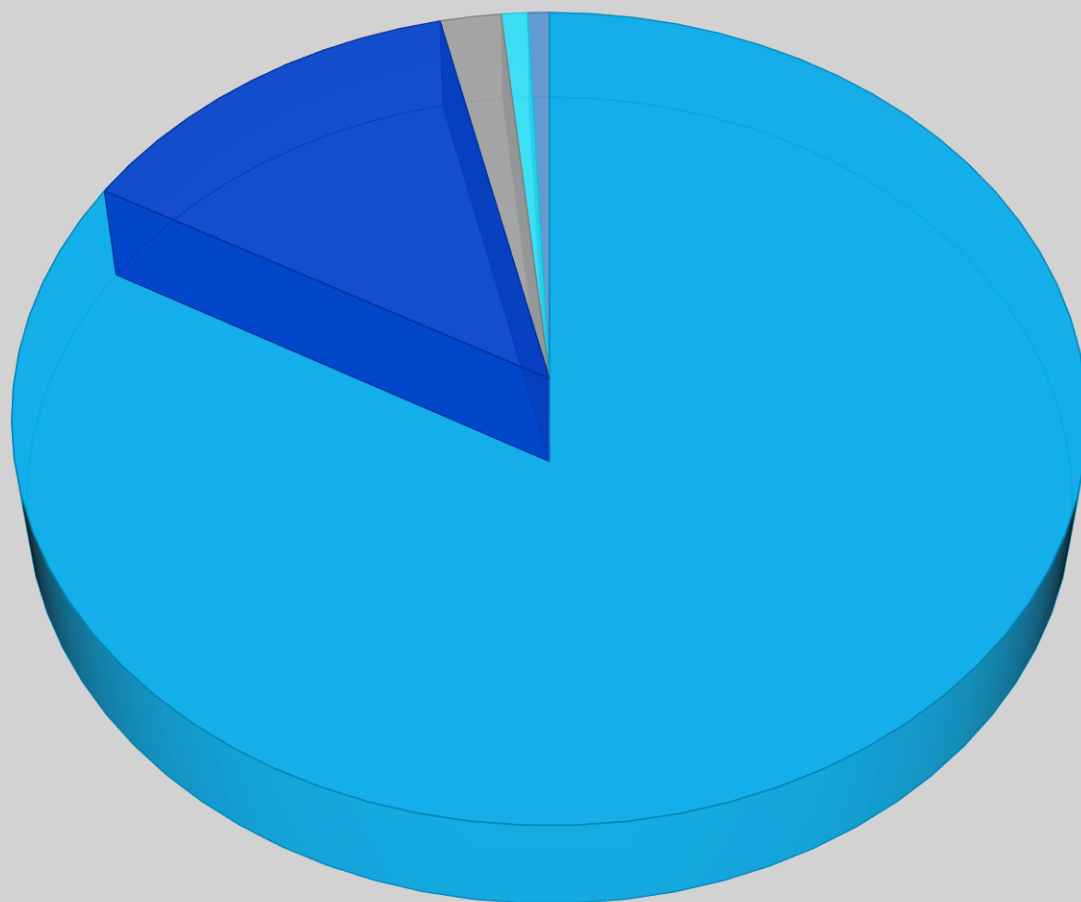
16 - Emprunt (11M€)  
15%

Virement de la section de  
fonctionnement (39,5M€) -  
55%

# 10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal

## Principales dépenses d'investissement 2026

(Hors 001/040/041)



Projets ENR (0,5M€) - 1%

Autres immobilisations –  
(0,6M€) - 1%

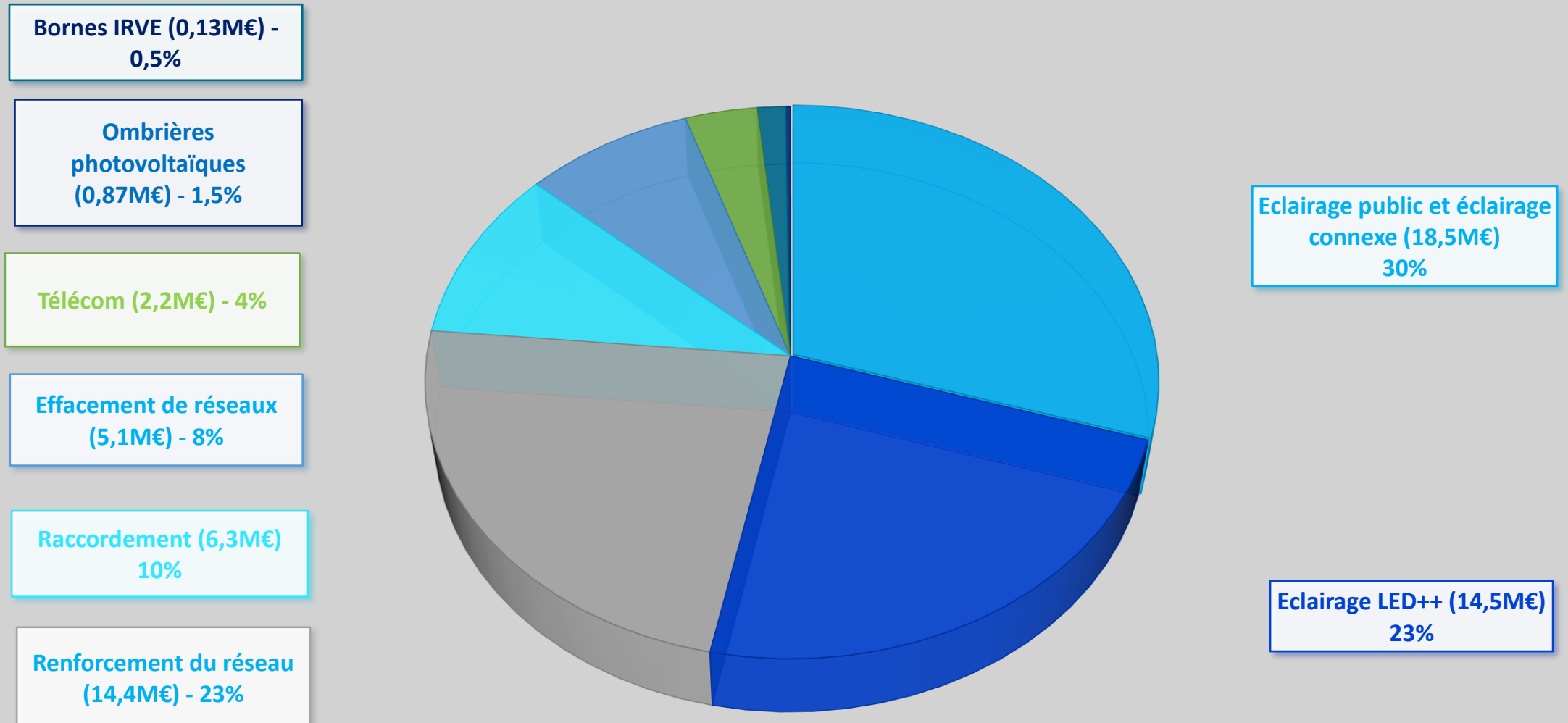
Géoréférencement des  
réseaux (1,4M€) - 2%

Capital de la dette (9,2M€) –  
13%

Travaux d'investissement  
(57,7M€) - 83%

# 10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal

Détail des dépenses d'investissement sur les réseaux 2026 €TTC : 62 millions euros  
+ de la moitié des travaux consacrés à l'éclairage public



# 10. Budget primitif 2026 – Budget primitif

## Aide exceptionnelle à Electriciens sans frontières

Dans un contexte où l'hiver 2025-2026 s'annonce particulièrement difficile pour les populations civiles ukrainiennes, Stand With Ukraine et Electriciens sans frontières, organisations engagées depuis 2022 auprès des communautés affectées par le conflit en Ukraine, ont lancé ensemble la campagne « Des lumières pour l'hiver ».

Cette initiative vise à organiser l'envoi de générateurs électriques et d'équipements énergétiques d'urgence vers des infrastructures essentielles (telles que hôpitaux, maternités, écoles, centres d'accueil, bâtiments publics) afin de permettre aux habitants de traverser la saison hivernale dans des conditions de sécurité minimum malgré les coupures d'électricité massives.

# 11. Montant des redevances dues par les abonnés du réseau de chaleur du LHERM

Dans l'attente des décomptes définitifs des travaux, il est proposé de retenir, comme base de facturation pour l'année 2026, les montants estimés et validés par les clients sur les polices d'abonnement provisoires, à savoir :

- **Pour la quantité de chaleur livrée** : **56,9 € HT/ MWh**
- Pour l'abonnement
  - Charges d'électricité : 5,5 € HT/an/kW souscrit
  - Charges d'exploitation : 32,8 € HT/an/kW souscrit
  - Charges de gros entretien : 13,4 € HT/an/kW souscrit
  - Investissement de création du réseau : 35,1 € HT/an/kW souscrit
  - **Montant total de l'abonnement** : **86,8 € HT/an/kW souscrit**

# 12. Budget Primitif 2026

## Budget annexe Réseaux de chaleur

- Le budget proposé prévoit des dépenses d'investissement pour les projets des communes du LHERM ainsi que L'ISLE EN DODON. L'année 2026 marque la mise en exploitation du réseau de chaleur du LHERM.
- La section d'exploitation, qui s'élève à 125 000 €, prend en compte les charges de personnel, les charges courantes et les charges financières liées à la réalisation des projets.
- En recettes, sont inscrites principalement des recettes liées à l'exploitation du service ainsi que des subventions et l'emprunt pour le financement des projets.
- Le projet de budget primitif 2026 a été présenté lors du conseil d'exploitation de la régie, réuni le 6 février dernier et a reçu un avis favorable.

## 13. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG

Les collectivités et établissements comptant au moins 50 agents doivent créer leur propre Comité Social Territorial (CST). Le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour déterminer la mise en place du Comité Social Territorial au SDEHG et sa composition. Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique se tiendront le 10 décembre 2026.

Le Comité Social Technique est composé de représentants du personnel élus pour 4 ans et de représentants de la collectivité désignés par l'Autorité Territoriale pour la durée du mandat.

Il est proposé au Comité Syndical :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants,
- De valider le paritarisme numérique du Comité Social Territorial, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collège.
- De valider le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de l'établissement.

# 14. Création d'une Formation en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) au SDEHG

Les organisations syndicales représentatives ont été consultées le 29 janvier 2026 sur l'opportunité de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et y sont favorables.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail rattachée au Comité Social Territorial.
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants.
- de valider le paritarisme numérique, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collège.
- de valider le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

## 15. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La note de synthèse adressée aux membres du Comité Syndical avec leur convocation présente le compte-rendu de ces délégations.

# 16. Questions diverses

**Merci de votre participation !**